

# DES RYTHMES SCOLAIRES AUX RYTHMES DE VIE DE L'ENFANT.

---



## Claire Leconte, professeur émérite de psychologie à Lille 3 et spécialiste en chronobiologie

- L'expression « rythme scolaire » laisse à penser que l'école doit à elle seule se préoccuper des rythmes de l'enfant alors qu'il y passe moins de 10% de son temps.
- Il faut avant tout prendre en compte les rythmes biologiques et en premier lieu celui du sommeil. Il est important de convaincre chacun, y compris les enfants, qu'il est fondamental de respecter une régularité la plus grande possible dans le rythme veille-sommeil. Or la semaine de 4 jours impose plusieurs ruptures de rythmes dans la semaine, c'est pourquoi elle est inappropriée.

# Claire Leconte, professeur émérite de psychologie à Lille 3 et spécialiste en chronobiologie

- Sur le plan de la journée, il faut casser le mythe qui donne à croire que l'après midi est équivalente au matin : du point de vue des capacités de concentration, d'apprentissages nouveaux, tout le monde ne peut que constater que la matinée est à privilégier par rapport à l'après midi. C'est pourquoi je suggère qu'on allonge les matinées de classe, en organisant une telle matinée allongée avec une alternance de séquences coûteuses cognitivement et d'autres qui le sont moins. L'avantage d'un tel allongement est qu'on peut inscrire au cours de ces temps forts toutes les activités du programme, y compris celles souvent reléguées à des moments connus de moindre capacité attentionnelle sous le prétexte qu'elles sont « moins importantes », alors que ce sont justement celles-là qui, parfois, peuvent aider certains enfants en difficultés à l'école à faire la preuve de leurs compétences
- Dans le rythme circadien on doit aussi tenir compte du creux méridien qui apparaît en début d'après-midi qui se caractérise par une baisse du niveau de vigilance physiologique et qui nécessite un temps de repos et de relaxation.
- On peut reprendre en fin d'après-midi des activités scolaires sous d'autres formes, avec des travaux pratiques pour appliquer concrètement ce qui est appris en théorie. On insiste sur l'emploi du temps, or le contenu est important aussi.

# Rapport de l'académie nationale de médecine

- L'organisation du temps scolaire a 3 objectifs :
  - Améliorer les conditions d'apprentissage
  - Réduire la fatigue et la tension des enfants
  - Instaurer une meilleure qualité de vie des enfants à l'école
- Les partenaires ont des avis très différents avec des objectifs pouvant être opposés :
  - parents, enseignants, chercheurs, collectivités territoriales, industrie du tourisme...
- Il y a aussi un rôle non négligeable des habitudes sociétales :
  - loisirs, week-ends, temps libres...

# Rapport de l'académie nationale de médecine

## Les moments favorables à l'apprentissage :

L'enfant arrive fatigué à l'école (8H30) quelle que soit la durée de son sommeil, puis il va augmenter progressivement ses capacités d'attention et d'apprentissage dans la matinée avec un pic vers 10-11H, celles-ci vont progressivement diminuer en début d'après-midi et être à nouveau performante vers 15-16H (source académie nationale de médecine)

# Mission parlementaire sur

## « les rythmes de vie scolaire dans le primaire »

- Une journée trop longue avec des ruptures hebdomadaires trop fortes, une année trop courte

*Nombre annuel moyen d'heures et nombre de jours d'enseignement dans le primaire (2008)*

	Nombre annuel moyen d'heures d'instruction obligatoire		Nombre de jours d'enseignement
	de 7 à 8 ans	de 9 à 11 ans	
Autriche	690	767	180
Belgique (Fr)	840	840	181
Danemark	701	783	200
Angleterre	893	899	190
<b>Finlande</b>	<b>608</b>	<b>640</b>	<b>188</b>
<b>France (avant la réforme)</b>	<b>926</b>	<b>902</b>	<b>144</b>
<b>Allemagne</b>	<b>635</b>	<b>790</b>	<b>193</b>
Italie	891	913	167
Japon	709	774	201
Corée	612	703	220
Espagne	833	794	176
<b>Moyenne de l'OCDE</b>	<b>759</b>	<b>802</b>	<b>187</b>
<b>Moyenne de l'UE-19</b>	<b>765</b>	<b>804</b>	<b>184</b>

Source : *Regards sur l'éducation 2010, OCDE.*

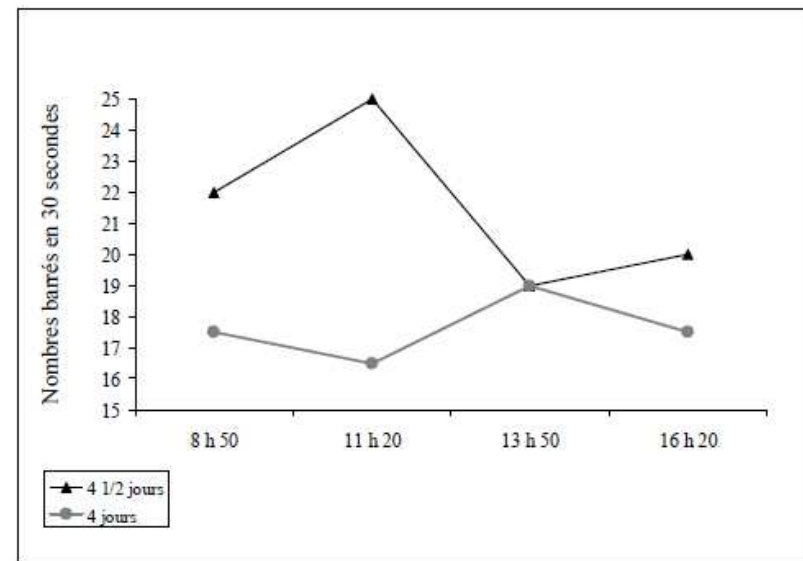
# Mission parlementaire sur

## « *les rythmes de vie scolaire dans le primaire* »

Une désynchronisation des rythmes de l'enfant induite par la semaine de 4 jours :

- La coupure de 2 jours du WE rend la journée du lundi non efficiente pour l'apprentissage

*Évolution journalière de la vigilance d'élèves dont l'emploi du temps est de quatre jours et quatre jours et demi*



*Nota : À l'occasion d'une épreuve de barrage de nombres, on constate, chez les élèves du cours préparatoire des écoles travaillant 4 jours, une inversion de l'évolution journalière de la vigilance. En effet, on assiste à une baisse du niveau de performance en fin de journée, contrairement aux fluctuations journalières « classiques » observées chez les élèves des écoles organisées en semaine de 4,5 jours.*

*Source : D'après François Testu, Rythmes de vie et rythmes scolaires, 2008*

# Hubert Montagner, chronobiologiste (ancien directeur de recherche INSERM)

## Observations d'élèves de CP : % d'élèves qui baillent

- 68% entre 9 et 9H30
- 20 à 30% de 9H30 à 11H00
- 59% entre 14 et 14H30
- 68% entre 14H30 et 15H00
- Avant de diminuer jusqu'à 16H30 (2 à 3 fois plus faibles)
- La faculté d'attention journalière des élèves de primaire varie de 4 à 5H00



# François TESTU professeur émérite de psychologie, Université de Tours, Président de la JPA

- En respectant les rythmes journaliers, physiologiques et psychologiques de l'enfant. C'est principalement sur la période de la journée qu'est mise en évidence la rythmicité.
- En proposant des vacances scolaires de deux semaines. Pour que les écoliers profitent pleinement de leurs vacances, deux semaines sont nécessaires. La première pour se déshabituer de son emploi du temps scolaire, ne plus entendre le matin le réveil alors qu'il ne sonne plus, la seconde pour profiter de ses vacances, oublier l'école, se reposer.
- En respectant le sommeil de l'enfant. Il est primordial que les parents, comme les enseignants, interviennent pour que les enfants dorment leur compte. De leur côté, les décideurs doivent proposer des horaires journaliers qui évitent des réveils provoqués, source de perte de sommeil. Il n'est pas raisonnable qu'un élève de 6 ans soit obligé d'être en classe à 8 heures alors que l'on sait qu'en moyenne il doit dormir plus de dix heures.
- En évitant la semaine de 4 jours. Nous savons aujourd'hui que la semaine des 4 jours "secs," sans relais, nuit aux enfants issus des milieux "sensibles" et qu'il est préférable de répartir les enseignements pour tous les enfants sur 4 jours et une demi-journée, soit le samedi matin pour les plus âgés, soit le mercredi matin pour les plus jeunes. Quel que soit le type d'aménagement hebdomadaire celui-ci doit obligatoirement être accompagné d'activités péri et extra scolaires.
- En prenant en compte les deux principaux facteurs qui influent sur la rythmicité: l'âge et la maîtrise de la tâche.

## François TESTU professeur émérite de psychologie, Université de Tours, Président de la JPA

- Par ailleurs, nous avons montré que ce sont principalement les élèves confrontés aux difficultés scolaires, ne maîtrisant pas la tâche, qui présentent les fluctuations les plus marquées. Aussi, il importe *de* considérer comme prioritaire le respect des rythmes de vie de ces élèves. Les nouveaux aménagements devraient d'abord être appliqués là où l'on rencontre le plus de problèmes. Ils constituent alors, l'un des moyens de lutte contre l'échec scolaire, le découragement et les conduites déviantes qui en découlent

# Jean-Jacques Hazan, Président de la FCPE,

- la FCPE rappelle qu'elle est demandeuse d'une réforme des rythmes scolaires, dès la rentrée 2013, et ce, dans l'intérêt de l'enfant !
- La semaine de 4 jours est unanimement reconnue comme l'organisation la plus mauvaise pour les élèves. Elle a été imposée à tous les enfants du primaire en septembre 2008 malgré les conclusions des rapports de l'Académie de médecine, des chronobiologistes, des députés, de la cour des comptes...
- Les journées de 6 heures de classe, sont trop longues, trop fatigantes et par conséquent contre-productives !  
Pour favoriser la réussite de tous les enfants, il est nécessaire d'alléger les journées et d'organiser une meilleure répartition des temps d'apprentissage sur la semaine comme le disent tous les spécialistes.
- La concertation sur les rythmes a commencé il y a plus de 10 ans. Aujourd'hui pour les enfants, il est temps d'agir ! En effet, le maximum de 5h30 par journée de classe, tout comme la limitation à 3h30 de classe le mercredi matin ne sont pas suffisants. La FCPE rappelle que tous les rapports et travaux sur la journée des enfants mettent en avant la nécessité de ne pas dépasser 5 heures par jour en primaire. En revanche aucun ne s'oppose à une demi-journée de 4 heures organisée différemment.

# La Peep

- **Rythmes scolaire : La Peep demande 3 heures de pause méridienne**
- Reçue par V Peillon le 7 novembre, la Peep, seconde association de parents d'élèves a demandé d'élargir la pause méridienne à 3 heures. " La PEEP a plaidé, dans le cadre du raccourcissement de la journée scolaire, pour un allongement d'une heure de la pause méridienne qui pourrait ainsi s'étaler de 11h30 à 14h30. Des temps de lecture, d'activités manuelles, voire de repos, pourraient être organisés pendant cette pause allongée. Cette organisation permettrait au temps scolaire de respecter le pic d'attention des enfants et leurs rythmes biologiques", note l'association.

# La ministre des Sports Valérie Fourneyron

- se prononce, en cas de retour à la semaine de cinq jours à l'école, pour un allongement de la pause de la mi-journée, «*dédiée à des activités et loisirs éducatifs*», sans raccourcir la journée, selon un texte du site du ministère.
- «*Sur la semaine, l'idéal serait un enchaînement de cinq jours lissés permettant de suivre les rythmes des enfants en réaménageant la journée autour d'une offre de loisirs éducatifs, sportifs et culturels en début d'après-midi et en fin de journée avec une pause méridienne allongée*»,

# Réseau Français des Villes Éducatrices

- **Rythmes scolaires : Vers une pause méridienne étendue à 14h30 ?**
- *Président du Réseau Français des Villes Éducatrices et adjoint au maire de la ville de Lyon, Yves Fournel fait autorité chez les élus locaux. Dans un entretien accordé à Libération il explique qu'il est pour une pause méridienne prolongée jusqu'à 14h30. "Nous nous sommes prononcés en faveur de la réforme dans la mesure où les conditions financières et matérielles seraient réunies. Le schéma qui a notre préférence est celui de l'élargissement de la pause déjeuner qui passerait de deux heures à deux heures trente... Si les élèves sortent plus tôt de classe, en revanche, cela poserait un problème d'organisation pour les parents. Et cela fait vingt ans que les chronobiologistes nous disent que le début d'après-midi n'est pas favorable aux apprentissages classiques".*
- Y Fournel préconise des cours de 8h30 à 12h et de 14h30 à 16h. On aurait ainsi 5 heures de cours suivis d'un " temps périscolaire dont une partie serait prise en charge par les enseignants", soit une demi heure qui , pour Y Fournel, devrait être conçue avec la mairie dans le cadre du projet éducatif local.

# SNUipp-FSU

- Le SNUipp-FSU s'adresse publiquement ce jour aux associations de Maires de France pour leur demander d'informer et de consulter les enseignants et les parents au sujet de la décision à prendre sur la mise en place de la réforme des rythmes.
- Si les rythmes scolaires sont un sujet important, chacun admet aussi qu'ils ne constituent pas le seul levier pour améliorer la réussite des élèves.
- Pour nous, il s'agit bien de construire une journée articulant de manière cohérente des temps scolaires et temps périscolaires de qualité pour tous les élèves. Un partenariat confiant et serein est donc indispensable. Dans ce cadre, notre conseil d'école doit participer activement aux choix de l'organisation du temps scolaire de la semaine et à l'élaboration éventuelle d'un projet éducatif territorial.

# DÉCRET N°2013 -77 DU 24 JANVIER 2013 RELATIF À L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

---

**Le décret modifie les rythmes scolaires dans le 1<sup>er</sup> degré afin de mettre en place une semaine scolaire plus équilibrée et d'alléger la journée d'enseignement, en vue d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de contribuer à leur réussite.**



# Le contenu du décret

- La semaine et la journée doivent être organisées selon les principes suivants: une semaine de 24 heures d'enseignement sur 5 jours, chaque journée ne pouvant excéder 5h30 ou 3h30 pour le mercredi matin. La pause méridienne doit être au minimum de 1h30.
- L'organisation de la semaine scolaire est fixée dans le respect du calendrier scolaire national prévu à l'article et sans que puissent être réduit ou augmenté sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni modifiée leur répartition.
- Les élèves peuvent en outre bénéficier chaque semaine d'activités pédagogiques complémentaires
- Le conseil d'école ou la commune peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au DASEN, après avis de l'IEN chargé de la circonscription
- Le DASEN arrête l'organisation de la semaine scolaire de chaque école après examen des projets d'organisation qui lui ont été transmis et après avis du maire.

## Le contenu du décret

- Lorsqu'il arrête l'organisation de la semaine scolaire d'une école, le DASEN s'assure de la compatibilité de cette organisation avec l'intérêt du service et, le cas échéant, de sa cohérence avec le projet éducatif territorial élaboré conjointement par la collectivité, les services de l'Etat et les autres partenaires intéressés. Il s'assure également que cette organisation ne porte pas atteinte à l'exercice de la liberté de l'instruction religieuse.
- Le DASEN peut donner son accord à une dérogation lorsqu'elle est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et que l'organisation proposée présente des garanties pédagogiques suffisantes.
- La décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le DASEN ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure. Les décisions prises par le DASEN pour fixer les heures d'entrée et de sortie de chaque école sont annexées au règlement type départemental.

# Le contenu du décret

- Des activités pédagogiques complémentaires sont organisées par groupes restreints d'élèves :
  - - 1° Pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.
  - 2° Pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.
- L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres. Les dispositions retenues à ce titre sont inscrites dans le projet d'école. Le maître de chaque classe dresse, après avoir recueilli l'accord des parents ou du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires. »

## Le contenu du décret

- Les articles 1er à 3 entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2013. Toutefois, le maire peut, au plus tard le 31 mars 2013, demander au DASEN le report de l'application du présent décret à la rentrée scolaire 2014 pour toutes les écoles de la commune.
- Le maire saisit le conseil général compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires. Si, au terme d'un délai de vingt jours après sa saisine, le conseil général n'a pas fait connaître son avis sur la demande mentionnée au deuxième alinéa, cet avis est réputé favorable.

# Le sondage aux familles

- Taux de réponses sur 64%
- 93% préfèrent le mercredi
- 34% resteraient déjeuner le mercredi
- 26% resteraient déjeuner + accueil de loisirs
- + 25 % de fréquentation pour l'accueil de loisirs du mercredi

## QUESTIONNAIRE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre du projet national de refondation de l'école, la ville de Mouans-Sartoux souhaite consulter les parents d'élèves sur les rythmes scolaires. Le questionnaire est à remettre à l'enseignant de votre enfant avant le **vendredi 21 décembre**

Votre enfant est scolarisé à l'école			
Aimé Legall <input type="checkbox"/>	Orée du bois <input type="checkbox"/>	François Jacob <input type="checkbox"/>	
en PS <input type="checkbox"/>	MS <input type="checkbox"/>	GS <input type="checkbox"/>	CP <input type="checkbox"/>
CE1 <input type="checkbox"/>	CE2 <input type="checkbox"/>	CM1 <input type="checkbox"/>	CM2 <input type="checkbox"/>
votre enfant est inscrit à la cantine		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
votre enfant est inscrit à l'accueil du matin		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
votre enfant est inscrit à l'accueil du soir		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
votre enfant est inscrit au centre de loisirs du mercredi			
à la journée <input type="checkbox"/>		le matin <input type="checkbox"/>	
		l'après-midi <input type="checkbox"/>	
votre enfant est inscrit à une activité associative			
oui <input type="checkbox"/>		non <input type="checkbox"/>	
laquelle : .....			
le soir après la classe			
oui <input type="checkbox"/>		non <input type="checkbox"/>	
précisez le jour : .....			
le mercredi		matin <input type="checkbox"/>	
		l'après-midi <input type="checkbox"/>	
		la journée <input type="checkbox"/>	
le samedi		matin <input type="checkbox"/>	
		l'après-midi <input type="checkbox"/>	
		la journée <input type="checkbox"/>	
Dans le cas d'une semaine scolaire de 4,5 jours vous préférez :			
le mercredi matin <input type="checkbox"/>		le samedi matin <input type="checkbox"/>	
Si il y avait classe le mercredi matin :			
Je viendrais chercher mon enfant à 11H30 <input type="checkbox"/>			
mon enfant déjeunerait à l'école et je viendrais le chercher à 13H30 <input type="checkbox"/>			
Mon enfant déjeunerait à l'école et il resterait au centre de loisirs l'après midi <input type="checkbox"/>			
Dans le cas d'une journée de classe plus courte, environ une heure supplémentaire d'activités serait organisée par la ville. Cochez une ou plusieurs activités qui vous semble(nt) intéressante pour votre enfant. Vous pouvez préciser sur les pointillés			
activité sportive		<input type="checkbox"/> .....	
activité culturelle et artistique		<input type="checkbox"/> .....	
accompagnement scolaire		<input type="checkbox"/> .....	
informatique		<input type="checkbox"/> .....	
activité libre		<input type="checkbox"/> .....	
autre		<input type="checkbox"/> .....	

# Le sondage aux familles

- 41,5% pratiquaient une activité associative le mercredi matin.

Les parents souhaiteraient que l'heure d'activités supplémentaire soit :

- sportive pour 83%
- Culturelle pour 75%
- Aide aux devoirs pour 37%
- De l'informatique pour 35%
- Libre pour 12%



# Organisations possibles

Différentes organisations avec 5H15 de classe par jour et 3H00 de classe le mercredi

Légende des couleurs

Péri scolaire	classe	restauration	Activité éducative	Mixte restauration activités éducatives	libre
---------------	--------	--------------	--------------------	---	-------



	7H30-8H30	Classe de 8H30 à 11H30 = 3H00	Pause de 11H30 à 13H30 = 2H00	Classe de 13H30 à 15H45 = 2H15	15H45 à 16H45 = 1H00	16H30-18H30
LUNDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Libre	Accueil de loisirs
MARDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Libre	Accueil de loisirs
MERCREDI	Accueil de loisirs	Classe	Libre	Classe	Libre	Accueil de loisirs
JEUDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Libre	Accueil de loisirs
VENDREDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Libre	Accueil de loisirs

	7H30-8H30	Classe de 8H30 à 11H30 = 3H00	Pause de 11H30 à 14H15 = 2H45	Classe de 14H15 à 16H30 = 2H15	16H30-18H30
LUNDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Accueil de loisirs
MARDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Accueil de loisirs
MERCREDI	Accueil de loisirs	Classe	Libre	Classe	Accueil de loisirs
JEUDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Accueil de loisirs
VENDREDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Accueil de loisirs

	7H30-8H30	Classe de 8H30 à 12H00 = 3H30	Pause de 12H00 à 14H45 = 2H45	Classe de 14H45 à 16H30 = 1H45	16H30-18H30
LUNDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Accueil de loisirs
MARDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Accueil de loisirs
MERCREDI	Accueil de loisirs	Classe	Libre	Classe	Accueil de loisirs
JEUDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Accueil de loisirs
VENDREDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Accueil de loisirs

	7H30-8H30	Classe de 8H30 à 12H00 = 3H30	Pause de 12H00 à 14H30 = 2H30	Classe de 14H30 à 16H15 = 1H45	16H15 à 16H45 = 30	16H30-18H30
LUNDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Libre	Accueil de loisirs
MARDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Libre	Accueil de loisirs
MERCREDI	Accueil de loisirs	Classe	Libre	Classe	Libre	Accueil de loisirs
JEUDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Libre	Accueil de loisirs
VENDREDI	Accueil de loisirs	Classe	Pause	Classe	Libre	Accueil de loisirs





Différentes organisations avec 2 jours à 5H00 et 2 jours à 5H15 de classe et 3H30 de classe le mercredi

	7H30-8H30	Classe de 8H30 à 12H00 = 3H30	Pause de 12H00 à 14H30 = 2H30	Classe de 14H30 à 16H00 = 1H30	Libre ou petit soin	16H30-18H30
LUNDI	Accueil de loisirs					Accueil de loisirs
MARDI	Accueil de loisirs					Accueil de loisirs
MERCREDI	Accueil de loisirs					
JEUDI	Accueil de loisirs					Accueil de loisirs
VENREDI	Accueil de loisirs					Accueil de loisirs

# Une organisation possible de la pause méridienne

Si 3H00 de pause méridienne

		Elémentaires : du CP au CM2				Maternelles	
		Lundi	Mardi	Jeudi	vendredi	PS/MS	GS
11H30 à 14H30		Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
		Activité éducative	Activités libres et ALSH	repas	Activités libres et accueil de loisirs	Activités libres	Activités libres et ALSH
	repas		Activités libres et ALSH	repas			
ou		transition	repas	transition	repas	sieste	repas
		repas		Activité éducative			Activités libres et ALSH
12H00 à 15H00		Activités libres et ALSH	Activités libres et ALSH	transition	Activités libres et ALSH		
		Retour au calme		Retour au calme			

# Une organisation possible de la pause méridienne

Si 2H45 de pause méridienne

		Elémentaires : du CP au CM2				Maternelles	
		Lundi	Mardi	Jeudi	vendredi	PS/MS	GS
11H30 à 14H15		Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
		Activité éducative	Activités libres et ALSH	repas	Activités libres et accueil de loisirs	Activités libres	Activités libres et ALSH
ou		transition	repas	transition	repas	repas	repas
		repas	Activités libres et ALSH	Activité éducative	Activités libres et ALSH		
12H00 à 14H45		Activités libres et ALSH	Activités libres et ALSH	Activité éducative	Activités libres et ALSH	sieste	Repos et activités calmes
		Retour au calme					

# Une organisation possible de la pause méridienne

Si 2H30 de pause méridienne

		Elémentaires : du CP au CM2				Maternelles	
		Lundi	Mardi	Jeudi	vendredi	PS/MS	GS
11H30 à 14H00		Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
		Activité éducative	Activités libres et ALSH	repas	Activités libres et accueil de loisirs	Activités libres	Activités libres et ALSH
ou		transition	repas	transition	repas	repas	repas
		repas	Activités libres et ALSH	Activité éducative	Activités libres et ALSH	sieste	Repos et activités calmes
12H00 à 14H30		Retour au calme	Retour au calme	transition	Retour au calme		
				Retour au calme			